



UNE TRANSPARENCE INDISPENSABLE

Face à l'opacité (aux combines et au copinage) les règles doivent favoriser la transparence et donc s'appliquer :

- **Aux montages sociétaires**, il faut reconnaître les personnes physiques, connaître leur participation dans la ou les sociétés.
Un-e paysan-ne n'est pas une addition de parts sociales.
- **Aux Safer**, il faut en finir avec leur statut de société anonyme. La Confédération paysanne demande un statut de personne publique, des financements pour une Safer réformée, le respect des règles de priorité du contrôle des structures, la possibilité pour un juge de réattribuer un bien à un candidat écarté par la Safer.
- **À la définition de l'actif agricole**, qui est une personne physique qui travaille effectivement sur la ferme, qui habite donc à proximité et qui dispose des moyens de production.

Pour la Confédération paysanne, le droit d'usage du sol est le fondement de l'activité agricole.



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

✉ : contact@confederationpaysanne.fr
🌐 : www.confederationpaysanne.fr
☎ : 01 43 62 04 04



FONCIER

**PROTÉGER ET RÉPARTIR
LE FONCIER
POUR LES PAYSANNES ET LES PAYSANS**



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



**POUR DE NOUVELLES
RELATIONS ENTRE
L'URBAIN ET LE RURAL**

**EN FINIR AVEC
LE SIÈCLE DERNIER !**

Il est urgent de revoir et d'harmoniser les politiques foncières. La politique des champs (Safer) contre la politique des villes (établissement public foncier) ? Non !

Il faut mettre tout le monde autour de la table pour gérer et décider pour l'ensemble de l'espace, tout en respectant tous les acteurs de l'aménagement.

La Safer est à réformer, elle doit intégrer une nouvelle mission de protection des sols agricoles. Pour survivre, elle se finance en faisant l'opérateur foncier agricole des bétonneurs (C'est la Safer qui fait les démarchages auprès des propriétaires agricoles pour les inciter à vendre en cas de projet d'infrastructures). Elle doit disposer des moyens suffisants pour que cela cesse !



RÉPARTIR LE FONCIER AGRICOLE

Chaque année, la France perd 3 % de ses fermes, ce qui correspond actuellement à une surface annuelle libérée de plus de 500 000 ha. Une superficie qui est supérieure à celle de l'étalement urbain (80 000 ha).

La moitié des paysan-ne-s ont disparu en 25 ans, il reste moins de 450 000 chefs d'exploitation en 2018. **Et pourtant, il est toujours plus difficile de trouver du foncier pour s'installer.**

Le foncier libéré va d'abord à l'agrandissement au détriment de l'installation. Les politiques agricoles, la PAC en particulier, n'aident pas l'actif agricole, mais l'hectare ; sans plafonnement, sans limites, incitant à la course aux primes et donc aux surfaces.

De nouveaux comportements apparaissent indistinctement : faire exploiter sa terre par une entreprise agricole, faire des montages de sociétés agricoles. **Toujours plus grand pour de moins en moins d'agriculteurs. C'est l'agriculture cannibale : se manger entre nous !**

Les outils de régulation comme le contrôle des structures, le droit de préemption de la Safer, et même le statut du fermage, sont mis à mal, écartés, contournés. Dans ce paysage, pas étonnant de voir arriver des investisseurs-accapareurs, parfois de pays lointains, mais aussi d'à côté.

Il est urgent de redonner force à des outils de répartition du foncier.

NOS PROPOSITIONS POUR RÉPARTIR LE FONCIER AGRICOLE ET RURAL

ENCOURAGER L'INSTALLATION

Qu'elle soit aidée ou non aidée, familiale ou hors cadre, individuelle ou collective.

Pour cela, il est indispensable :

- De renforcer le contrôle des structures en mettant comme priorité les installations dans leur diversité.
- De contourner l'absence de concurrence en octroyant de simples autorisations temporaires dans l'attente de candidats à l'installation.
- D'abaisser le seuil de contrôle des structures pour avoir un regard plus global sur l'ensemble des candidatures.
- De réformer en profondeur les Safer : respect de la priorité d'installation, mission de protection du foncier agricole, respect du schéma directeur régional des exploitations agricoles et passage des opérations en CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture), financement public en lien avec les établissements publics fonciers, et comptes à rendre.
- Avoir une information foncière transparente pour toutes les formes de cessions et anticipée 5 ans avant pour les départs en retraite.
- Faire des collectivités territoriales des acteurs de l'intervention foncière en lien avec leur nouveau rôle sur les enjeux alimentaires (cantines scolaires, établissements spécialisés...), environnementaux (protection de leur ressource en eau, de la biodiversité sur les zones à protéger...) ainsi que sur le portage foncier en lien avec d'autres partenaires portant des valeurs d'intérêt général.

DÉCOURAGER LES ACCAPAREMENTS

La terre est un bien commun qu'il faut conserver et entretenir. Elle doit être protégée prioritairement par la Loi et par la Constitution.



PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET RURAL

Depuis 1960, la France a perdu près de 6 millions d'hectares de surface agricole utile. Infrastructures, zones commerciales et pavillonnaires, parcs de loisirs, le sol agricole est considéré comme un réservoir sans fond.

La Confédération paysanne est en lutte contre des projets inutiles, sur le terrain, pour défendre les terres agricoles.

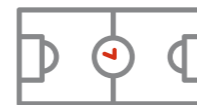
La terre, c'est notre bien commun, pour l'alimentation, pour nos emplois et pour la vie sur nos territoires.

CHIFFRES CLÉS



6 000 000 HA

de perdus depuis 1960, soit environ l'équivalent de la surface de la région Grand-Est



5 MN

1 terrain de foot disparaît toutes les 5min



80 000 HA

70 000 à 80 000 ha disparaissent par an de manière irréversible

NOS PROPOSITIONS POUR PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET RURAL

La Confédération paysanne met comme finalité à ses combats la reconnaissance du principe de souveraineté alimentaire, pour cela, c'est bien la terre qu'il faut sauvegarder.

- Protéger tout le foncier à vocation agricole : zones agricoles, zones naturelles, mais aussi zones AU (à urbaniser) qui ne sont pas ouvertes à la construction.
- Chiffrer les impacts économiques agricoles de tout projet consommateur de foncier (production agricole perdue, emplois paysans et non-paysans perdus).
- Rendre obligatoire des études alternatives indépendantes avant l'implantation des projets d'infrastructures.
- Supprimer le principe de compensation agricole ou environnemental visant à créer des droits à bétonner contre de l'argent.
- Faire les parkings sur ou sous les bâtiments commerciaux (seule la surface commerciale doit être une emprise au sol).
- Obliger les collectivités à un inventaire régulier de leur « gisement » déjà bâti, mais pas ou sous-utilisé (friches industrielles, casernes inutilisées...) et renforcer les mesures contre les logements vacants.
- Développer une fiscalité et des aides attractives pour l'aménageur qui s'engage à reconstruire sur de l'existant.